



le Salon des

DU 8 AU 10
MARS 2024

Seniors & des aidants

À L'HIPPODROME DE PAU

DOSSIER D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE 15 FÉVRIER 2024

accompagné d'un acompte de 50% TTC de votre commande libellé à l'ordre de CRÉA-SUD COMMUNICATION,

à adresser à Créa-Sud Communication "LE SALON DES SENIORS ET DES AIDANTS" - 9397, rue du Souvenir Français - 64230 LESCAR

VOTRE ENTREPRISE

1 RAISON SOCIALE :

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél..... Email.....

Portable..... Site Internet.....

Secteur d'activité.....

Forme juridique.....

Code APE..... Siren/Siret (obligatoire).....

TVA intracommunautaire (obligatoire).....

2 ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél..... Email.....

3 NOS INTERLOCUTEURS

DIRECTION GÉNÉRALE Nom, prénom.....

Fonction..... Tél.....

Portable..... E-mail.....

RESPONSABLE DU SALON Nom, prénom.....

Fonction..... Tél.....

Portable..... E-mail.....

ORGANISÉ PAR :

 **PRESSE PURÉE**
ASSOCIATION

PRODUCTION :

GROUPE CRÉA-SUD
ÉVÉNEMENTS & COMMUNICATION
9397, rue du Souvenir Français - 64230 LESCAR

VOTRE CONTACT :

Jean-Michel RIXENS : 05 59 98 60 70
Portable : 06 77 18 80 36
E-mail : evenement@creasud.fr

A - FORFAIT "INSCRIPTION OBLIGATOIRE"

	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Frais d'inscription et de participation: inclus le traitement de votre dossier, jusqu'à 8 badges exposants, 100 invitations, accès parking exposants, publicité et communication du salon (presse locale et régionale, radio, affichage, site internet, réseaux sociaux), présence sur les documents officiels du salon (listes et plans), l'enlèvement et le traitement des déchets, Wifi gratuit, assurance RC obligatoire.	1	105,00 €	105,00 €

B - PRESTATIONS DE BASE

LOCATION D'UN STAND PARTENAIRE OU INSTITUTION VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE

	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Emplacement équipé 6 m² - 3x2 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		360,00 €	
Emplacement équipé 9 m² - 3x3 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		540,00 €	
Espace extérieur nu 25 m² (alimentation électrique de 16 A)		540,00 €	

OU

LOCATION D'UN STAND COMMERCIAL VENDREDI ET SAMEDI

Emplacement équipé 6 m² - 3x2 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		280,00 €	
Emplacement équipé 8 m² - 4x2 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		380,00 €	
Emplacement équipé 9 m² - 3x3 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		420,00 €	
Emplacement équipé 12 m² - 4x3 (Alimentation électrique de 16 A et cloison de fond de stand)		520,00 €	
Emplacement équipé central 18 m² avec 4 angles - 2 modules exclusifs (Alimentation électrique de 16 A, cloison de fond de stand)		840,00 €	

OU

LOCATION D'UN STAND ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF VENDREDI ET SAMEDI

Espace de présentation de 4 m² équipé d'une table et 3 chaises En option : un espace de démonstration ou d'initiation (sur demande, nous consulter)		40,00 €	
SOUS TOTAL 1 :			

C - VOS ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE (Choisissez selon vos besoins)

Coffret électrique Monophasé 3,5 kw, 2 prises		64,00 €	
Prise P17, 32 A (seule pour raccordement de votre armoire)		192,00 €	

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

	QUANTITÉ	PRIX UNIT. H.T.	TOTAL H.T.
Cloisons rigides noires pour affichage par velcro H 2 x L 1 m		45,00 €	
Moquette (1e m ² posé et traité)		7,50 €	
Grille d'exposition H 2 x L 10 x P35 cm		25,00 €	
Réserve 1 m ² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé		218,00 €	
Réserve 2 m ² pour stand cloisons mélaminées fermant à clé		239,00 €	
<i>Possibilité d'aménagements complémentaires sur consultation</i>			
SOUS TOTAL 2 :			

D - MOBILIER *(Voir page 6)*

QUANTITÉ

PRIX UNIT. H.T.

TOTAL H.T.

Ensemble Aral: 1 table grise + 3 chaises		45,00 €	
Ensemble Confort noir: 1 table basse et 3 chauffeuses noires		80,00 €	
Ensemble Z: 1 mange debout + 2 tabourets hauts		60,00 €	
Banque d'accueil (H107 x L100 x P50cm)		95,00€	
Présentoir Cyrus: présentoir noir 5 documents		45,00€	
Ensemble Basic: 1 présentoir CYRUS 5 documents noir + 1 corbeille à papier noire + 1 porte manteaux Milo		60,00€	
Réfrigérateur: 140l, 70w (H85 x L50 x P60cm)		70,00€	
Écran HDMI 43" : pied réglable noir H110/170 x L102 x P176cm (disponible en 46",55",60"). Caution demandée.		250,00€	
SOUS TOTAL 3 :			

E - OFFERT

1/4 de page publicitaire (ou publi rédactionnel)

dans le magazine "Si Seniors" spécial Salon
(avec la liste des exposants, des interviews, des conférenciers, les sujets d'actualités du moment, ...).

- Parution le 1^{er} mars 2024
- Édité à 15 000 exemplaires

Affiche publicitaire diffusée sur les écrans géants de l'Hippodrome le dimanche 10 mars durant les courses hippiques et le loto

- Visuel fournis par vos soins, format L 1920 x H 1080 px
- 20 diffusions minimum garanties (durée 10 secondes)



AUGMENTEZ VOTRE IMPACT ET VOTRE VISIBILITÉ !

BÉNÉFICIEZ DE NOS OUTILS DE COMMUNICATION POUR BOOSTER VOTRE PRÉSENCE ET MULTIPLIER VOS CONTACTS !

- > **Bénéficiez de REMISES EXCLUSIVES** sur vos achats d'espaces publicitaires en PQR (République, Éclair, Sud Ouest), digital, réseaux sociaux.
- > **Réalisez des campagnes e-mailings ou sms ciblées** en invitant gratuitement prospects et clients.
- > **Diffusez vos flyers, affichez-vous ou faites parler de vous** sur le Salon.

NOTRE CONSEILLER CRÉA-SUD COMMUNICATION VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE CHOIX :
☎ 05 59 98 60 70 - E-mail: evenement@creasud.fr

INFORMATIONS DIFFUSÉES AUPRÈS DU PUBLIC : LISTES DES EXPOSANTS ET DIGISALON (INCLUS DANS VOTRE INSCRIPTION)

VOTRE ENSEIGNE COMMERCIALE

(Écrire en capitales)

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél..... Facebook.....

E-mail..... Site Internet.....

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Texte à paraître dans les listes exposants

Produits innovants ou animation(s) prévue(s) sur votre stand pouvant être mis en avant au travers de notre communication digitale (sans obligation):.....

OBLIGATOIRE: DÉTAIL DES PRODUITS VENDUS

Liste exhaustive des produits ou services proposés à la vente sur le Salon, que vous vous engagez à respecter:

L'EXPOSANT S'ENGAGE À :

- > Respecter le Règlement propre au Salon (voir page 6).
- > Retourner le dossier dûment complété et signé.
- > Joindre un acompte de 50% du montant TTC de votre commande.
- > Verser le solde de la facture au plus tard le 23/02/2024 sous peine d'annulation de ses droits à disposer de l'emplacement attribué.

Aucun montage de stand ne pourra être effectué sans le règlement intégral de votre participation.

Ce dossier de demande de participation sera étudié et accepté selon les critères définis par l'organisateur (Cf. CGV jointes). Le versement d'un acompte conditionne l'examen de la demande et le droit à disposer de l'emplacement attribué. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un retour. L'admission dans la limite des emplacements disponibles et selon leur ordre d'arrivée des demandes. Toute modification de commande 72h avant le début de la manifestation ne pourra être acceptée.

Fait à Le

Cette demande de participation vaut autorisation pour l'organisateur à utiliser, dans tout support de communication ou document de prospection, nom et image de l'exposant (enseigne, logo, produits ou services, espace d'exposition) aux fins de publicité et de promotion de la manifestation. L'exposant qui accorde son autorisation est présumé avoir recueilli celle de ses salariés et sous-traitants pour l'utilisation de leur image par l'organisateur lors de la manifestation commerciale.

Pour être prise en compte, la présente demande de participation doit être accompagnée de :

> Acompte de participation de 50% du montant TTC de la commande (par chèque libellé à l'ordre de Créa-Sud Communication, ou par virement RIB: Créa-Sud Communication, FR76 1198 9000 0950 9884 0010 248 - Code BIC: POUYFR21 ou remise en main propre à la Direction commerciale de la société).

Paiement par chèque (envoi postal) Paiement par virement

> Photocopie de votre inscription au Registre du commerce, Répertoire des métiers, Kbis de moins de 3 mois.

> Attestation d'assurance vous couvrant pour la participation au Salon des Seniors et de leur famille 2023 (si vous n'adhérez pas à l'assurance de l'organisateur).

Fait à Le

FRAIS D'INSCRIPTION	
SOUS TOTAL 1 :	
SOUS TOTAL 2 :	
SOUS TOTAL 3 :	
TOTAL H.T.	
TVA 20 %	
TOTAL T.T.C.	

SIGNATURE ET CACHET

à faire précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé"



le Salon des

DU 8 AU 10
MARS 2024

Seniors & des aidants

À L'HIPPODROME DE PAU

NOTRE SÉLECTION "MOBILIER"



ENSEMBLE ARAL:

1 table + 3 chaises noires
Autres coloris nous consulter.



ENSEMBLE CONFORT:

1 table basse et 3 chauffeuses noires
Autres coloris nous consulter.



ENSEMBLE Z:

1 mange debout + 2 tabourets hauts noirs
Autres coloris nous consulter.



BANQUE D'ACCUEIL :

H107 x L100 x P50cm).

Vue de face



ENSEMBLE BASIC:

1 présentoir noir CYRUS 5 documents
+ 1 corbeille à papier noire
+ 1 porte manteaux Milo

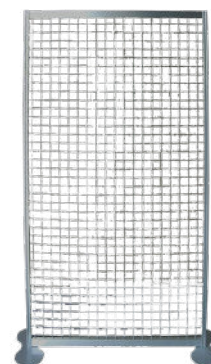


RÉFRIGÉRATEUR:



ÉCRAN HDMI + PIED RÉGLABLE NOIR:

H110/170 x L102 x P176cm
(disponible en 42", 55", 65").



GRILLE:

Paravent métal
H200 x L100 x P35

Photos non contractuelles.



le Salon des

DU 8 AU 10
MARS 2024

Seniors & des aidants

À L'HIPPODROME DE PAU

CONDITIONS PARTICULIÈRES AU "SALON DES SENIORS & DES AIDANTS"

CHAPITRE 1 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À TOUS

01.01 - Le Salon des Seniors & des aidants aura lieu à l'Hippodrome de Pau du 8 au 10 mars 2024. Les demandes de participation devront être adressées à Créa-Sud Communication au plus tard le 15 février 2024.

01.02 - Horaires d'ouverture au public :

Vendredi 8/03/2024 : 10h00 - 19h00

Samedi 9/03/2024 : 10h00 - 19h00

Dimanche 10/03/2024 : 10h00 - 18h00

01.03 Modalités de paiement - La demande de participation devra être obligatoirement accompagnée de l'acompte défini dans le dossier de demande de participation. Après admission, l'exposant devra impérativement régler le solde de sa participation au plus tard le 23/02/2024.

01.04 Montage - Les stands seront mis à disposition des exposants la veille de l'ouverture de la manifestation. Le salon ouvrira au public le vendredi 8 mars 2024 à 10h00. En conséquence, chaque exposant s'engage à terminer son stand vendredi 8 mars 2024 à 9h00, dernier délai.

01.05 Démontage - Les stands devront être débarrassés de tous produits au plus tard le lendemain de la clôture soit le lundi 11 mars 2024 à 19h. La sortie des marchandises et le démontage des stands pourront être effectués le soir à partir de 19h, dès lors qu'il n'y a plus de public sur le site.

01.06 Ravitaillement des stands - Durant la manifestation, les exposants devront respecter les horaires de ravitaillement : de 8h00 à 9h30.

01.07 Sécurité - Les exposants s'engagent à respecter les conditions générales de vente et le règlement intérieur du Parc des expositions de Pau. L'organisateur assurera un service de surveillance de nuit du jeudi 7 mars 2024 à 20h00 au lundi 11 mars 2024 à 8h, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit. Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres.

01.08 Clauses particulières COVID-19 : Dans le cas où, pour des raisons de force majeure liée à un cas d'épidémie de coronavirus déclarée par les autorités nationales de santé, le salon ne pourrait avoir lieu :

- Si l'interdiction intervient à plus de 15 jours de la manifestation, les demandes d'admission seraient annulées et la totalité des sommes versées par les exposants seraient remboursées.

- Si l'interdiction intervient moins de 15 jours avant l'événement : les demandes d'admission seraient annulées et les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

CHAPITRE 2 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Outre les règles générales en matière de publicité des prix, les exposants doivent satisfaire aux règles en matière d'hygiène et en matière d'étiquetage des produits.

Règles en matière d'hygiène :

- Les conditions de production doivent satisfaire aux différentes dispositions réglementaires en la matière. Les denrées animales ou d'origine animale exposées (viandes, foies gras, charcuteries, conserves, fromage, etc) doivent provenir d'un atelier agréé par les services vétérinaires ou détenteurs de la dispense d'agrément sanitaire pour les viandes et produits à base de viande et de produits laitiers. Les autres denrées (conserves de fruits et légumes, confitures, etc) doivent provenir d'établissements satisfaisants aux dispositions hygiéniques du règlement CE n°852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

- Les produits doivent être conservés et présentés à l'abri des contaminations (présentoirs munis de vitres de protection) et à des températures ne favorisant pas leur altération, conformément à l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur. La vente de produits altérables y compris des salaisons prétranchées, ne peut être admise en dehors d'une enceinte réfrigérée (température maximale de +4°C pour les denrées très altérables ; de +8°C pour celles altérables comme les salaisons prétranchées).

CHAPITRE 3 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE VENTE AUX PARTICULIERS, VENTE À EMPORTER ET DÉGUSTATION

L'exposant devra se conformer à la réglementation en vigueur relative à la vente aux consommateurs et à la vente à distance. La vente et les prises de commande sont autorisées pendant la manifestation sous réserve du respect de la réglementation en vigueur. La sortie du matériel acheté ne sera autorisée qu'aux visiteurs munis d'une facture établie en bonne et due forme par l'exposant vendeur. Tous les exposants pratiquant cette vente doivent tenir un inventaire des entrées et des sorties de marchandises. Sous peine de non garantie, chaque exposant doit être en mesure de présenter à tout moment son livre d'inventaire à l'expert. La dégustation payante de produits alimentaires ou de boissons doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite à l'organisateur. L'autorisation de la dégustation payante entraîne pour l'exposant l'obligation de se soumettre à la réglementation particulière s'y rapportant.